

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 17 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 mars 2017 fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale

NOR : IOMC2412157A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le décret n° 2007-315 du 7 mars 2007 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2017 modifié fixant la liste et la localisation des emplois d'inspecteur général et de contrôleur général des services actifs de la police nationale,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le I de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 1. Direction générale de la police nationale », la ligne :

«

Conseiller stratégie et prospective (3 postes).

»

est remplacée par la ligne :

«

Conseiller stratégie et prospective (2 postes).

».

Art. 2. – Le I de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 10. Service de la protection », est ajoutée la ligne :

«

Chef du groupe de sécurité de la Présidence de la République et directeur de la sécurité de la Présidence de la République.

».

Art. 3. – Le II de l'annexe de l'arrêté du 29 mars 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dans la rubrique « 12. Service de la protection », est supprimée la ligne :

«

Chef groupe de sécurité de la Présidence de la République et directeur de la sécurité de la Présidence de la République.

».

Art. 4. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 31 mai 2024.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 mai 2024.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la police nationale,
F. VEAUX